

BEP Métiers de la Comptabilité

BEP Métiers du Secrétariat

EP3

Epreuve économique et juridique

THEMES

Epreuve économique : L'inflation

Epreuve juridique : 1^{ère} partie : Les élections municipales
2^{ème} partie : Le contrat de travail

Les candidats doivent composer directement sur les Annexes A, B et C

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9

Examen : BEP		Session 2003	SUJET
Spécialités : Métiers du Secrétariat Métiers de la Comptabilité		Epreuve : EP3 - Epreuve économique et Juridique	
Durée : 1h30	Coefficient : 2	Code : 5132403 - 5131401	Folio : 1/9

GRILLE RECAPITULATIVE DE NOTATION

CONNAISSANCES ASSOCIEES	REPARTITION DES POINTS
--------------------------------	-------------------------------

EPREUVE ECONOMIQUE : LES PRIX	
Question 1	/2
Question 2	/2
Question 3	/3
Question 4	/3
Question 5	/3
Question 6	/2
Total partiel 1	/15

EPREUVE JURIDIQUE			
	1^{ère} partie Le citoyen – l'Etat de droit et la démocratie	2^{ème} partie Le salarié : droit social	
Question 1	/2	/1	
Question 2	/1	/2	
Question 3	/3	/3	
Question 4	/3	/2	
Question 5	/1	/2	
Question 6	/3	/2	
	/13	/12	
		Total partiel 2	/25
TOTAL GENERAL			/40
NOTE			/20

Examen : BEP		Session 2003	SUJET
Spécialités : Métiers du Secrétariat Métiers de la Comptabilité		Epreuve : EP3 - Epreuve économique et Juridique	
Durée : 1h30	Coefficient : 2	Code : 5132403 - 5131401	Folio : 2/9

Epreuve économique

Document 1

> En août 2002, l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages en Guadeloupe est stable. Sur un an (août 2002 comparé à août 2001), la hausse est de +1,5 %.

> La légère baisse (-0,1 %) de l'alimentation est due aux produits frais (-1,1 %) ce mois dont en particulier, -3,4 % sur les fruits frais, -2,2 % sur les légumes frais, en revanche les poissons frais progressent de 0,7 %. Hors produits frais, l'indice des produits alimentaires progresse de 0,3 % (+3,5 % sur un an). Sont en hausse ce mois, conséquence de fins de promotions et de nouveaux arrivages, les huiles et graisses (+1,3 %), le lait, fromages et oeufs (+0,5 %), les eaux et jus de fruits (+0,4 %), la bière (+0,5 %), par contre, les boissons alcoolisées sont en baisse (-0,3 %).

> La baisse de 0,3 % des produits manufacturés est imputable à l'ensemble «habillement-chaussures » (-1,5 %) conséquence des promotions d'été principalement sur les vêtements (-2,4 %). Les produits de santé progressent de 0,2 % et les autres produits manufacturés de 0,1 %.

> Les services évoluent de +0,3 %. Cette hausse provient des services de santé (+0,1 %) et notamment des transports sanitaires (+1,5 %), du poste autres services (+0,6 %), principalement les services funéraires (+8,9 %). Les autres services liés aux véhicules personnels (+9,6 %), ainsi que les services de restauration (+0,9 %). Les services des transports reculent de 0,5 % conséquence des tarifs saisonniers des transports aériens vers la métropole.

➤ Les indices de l'énergie et du tabac restent stables.

Source : www.insee.fr le 28/09/02

Examen : BEP		Session 2003	SUJET
Spécialités : Métiers du Secrétariat Métiers de la Comptabilité		Epreuve : EP3 - Epreuve économique et Juridique	
Durée : 1h30	Coefficient : 2	Code : 5132403 - 5131401	Folio : 3/9

Annexe A

(à remettre avec la copie)

A l'aide du document 1 et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

Question n°1 : A partir du document 1, repérez les 4 principaux postes de dépenses de consommation

-
-
-
-

Question n° 2 : Pour chaque poste, précisez leur évolution entre août 2001 et août 2002

-
-
-
-

Question n° 3 : Définissez l'inflation.

.....
.....

Question n° 4 : Quelle différence faites-vous entre un bien et un service ?

.....
.....

Examen : BEP		Session 2003	SUJET
Spécialités : Métiers du Secrétariat Métiers de la Comptabilité		Epreuve : EP3 - Epreuve économique et Juridique	
Durée : 1h30	Coefficient : 2	Code : 5132403 - 5131401	Folio : 4/9

Annexe A (suite)

Question n° 5 : Quelles sont les raisons de l'augmentation de l'indice des prix du poste « services » ?

.....

.....

.....

.....

Question n° 6 : Quel est l'organisme chargé de calculer l'indice des prix ?

.....

Examen : BEP		Session 2003	SUJET
Spécialités : Métiers du Secrétariat Métiers de la Comptabilité		Epreuve : EP3 - Epreuve économique et Juridique	
Durée : 1h30	Coefficient : 2	Code : 5132403 - 5131401	Folio : 5/9

Epreuve juridique

1^{ère} partie : Les élections municipales

Document 2

Anse-Bertrand Elections municipales Le 15 septembre

Le 29 juillet dernier, le Conseil d'Etat annulait l'élection municipale de la commune d'Anse-Bertrand des 11 et 18 mars derniers. Ce matin, à 10 heures, Thierry Le Lay, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre, installera la délégation qui sera chargée d'expédier les affaires courantes et d'organiser les prochaines élections. Bertha Hubbel, ancienne attachée de préfecture, Roger Hibade, inspecteur du trésor public, Nicole Hugonin, attachée de préfecture à Pointe-à-Pitre ont été nommés par arrêté préfectoral pour effectuer cette mission.

Le 15 septembre prochain, les électeurs ansois seront invités à retourner aux urnes pour élire leurs conseillers municipaux. En cas de deuxième tour, ils seront de nouveau appelés à voter le 22 septembre. La campagne électorale sera ouverte, le 30 août prochain. L'élection se fera sur la liste électorale arrêtée le 28 février dernier.

Pour mémoire, ce scrutin avait déjà été annulé, le 31 mai 2001, en première instance par le tribunal administratif de Basse-Terre. Dès l'annonce de la décision du Conseil d'Etat, les principaux rivaux, José Moustache, le maire élu aux dernières élections et Alfred Dona-Erie, le maire Déchu, faisaient part de leur intention de se présenter à nouveau devant les électeurs. La bataille s'annonce rude et risque d'accentuer le fossé qui sépare les partisans des deux camps. Les déclarations de candidature seront reçues en sous-préfecture, à Pointe-à-Pitre, au bureau des élections, aux heures d'ouverture des bureaux du vendredi 30 août au vendredi 6 septembre, 18 heures.

A.F.

France-Antilles / Septembre 2002

Examen : BEP		Session 2003	SUJET
Spécialités : Métiers du Secrétariat Métiers de la Comptabilité		Epreuve : EP3 - Epreuve économique et Juridique	
Durée : 1h30	Coefficient : 2	Code : 5132403 - 5131401	Folio : 6/9

Annexe B

(à remettre avec la copie)

A l'aide du document 2 et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

Question n° 1 : Retrouvez les étapes chronologiques de la procédure qui ont amené les électeurs d'Anse-Bertrand à voter une deuxième fois.

.....

.....

Question n° 2 : De quel ordre de juridiction dépendent les tribunaux cités dans le texte ?

.....

.....

Question n° 3 : Quel est le mode de scrutin utilisé pour les élections municipales ?

.....

.....

Question n° 4 : Quelles sont les conditions à remplir pour être électeur ?

-
-
-
-

Question n°5 : Définissez le terme « Abstention »

.....

.....

Question n° 6 : Dans le deuxième paragraphe, il est indiqué « en cas de deuxième tour, ils seront appelés à voter le 22 septembre ». Pourquoi peut-il y avoir un deuxième tour ?

.....

.....

.....

Examen : BEP		Session 2003	SUJET
Spécialités : Métiers du Secrétariat Métiers de la Comptabilité		Epreuve : EP3 - Epreuve économique et Juridique	
Durée : 1h30	Coefficient : 2	Code : 5132403 - 5131401	Folio : 7/9

Epreuve juridique

Document 3

2^{ème} partie : Le contrat de travail

La Palette Bricolage

Boulevard Marquisat de Houëlbourg
Z.I. de Jarry
97122 Baie – Mahault

N/réf. JPG/mm

Mademoiselle MARTIN
Résidence Les Hibiscus
97139 LES ABYMES

Objet :
Lettre d'embauche

Baie-Mahault,
le 18 mars 2003

Mademoiselle,

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que votre candidature pour l'emploi de secrétaire de direction a été retenue.

Vous êtes embauchée avec la qualification professionnelle de secrétaire de direction, 1er échelon, coefficient hiérarchique 730.

Votre rémunération mensuelle brute sera de 2600 €, sur la base de 35 heures hebdomadaires réparties sur 5 jours du lundi au vendredi.

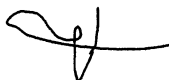
Votre embauche deviendra définitive à l'issue d'une période d'essai de 3 mois, du 1^{er} avril au 30 juin 2003. Pendant cette période le contrat pourra être rompu sans préavis ni indemnité et pour tout motif.

Après les 3 mois d'essai, en cas de rupture du contrat à l'initiative de la société, le préavis sera de 6 mois conformément à la convention collective applicable dans notre société.

Veillez retourner un exemplaire de la présente lettre revêtue de votre signature, précédée de la mention « lu et approuvé ».

Veillez agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

La salariée



Le directeur des ressources humaines



Examen : BEP	Session 2003	SUJET	
Spécialités : Métiers du Secrétariat Métiers de la Comptabilité		Epreuve : EP3 - Epreuve économique et Juridique	
Durée : 1h30	Coefficient : 2	Code : 5132403 - 5131401	Folio : 8/9

Annexe C

(à remettre avec la copie)

Consultez le document 3 et répondez aux questions suivantes :

Question n° 1 : Quel est l'objet de cette lettre ?

.....

Question n° 2 : Quelles sont les parties liées par ce document et quelle est leur qualité ?

.....

.....

Question n° 3 : . Ce document constitue un contrat de travail.

a) Est-ce un CDI ou un CDD ? Justifiez votre réponse.....

b) Définissez : CDD.....

CDI.....

Question n° 4 : Quel est le but de la période d'essai ?

.....

.....

.....

Question n° 5 : Si le 30 avril l'entreprise « LA PALETTE » décide de mettre fin au contrat sans indemnité ni préavis le peut-elle ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

Question n° 6 : Indiquez le but du préavis :

1. Pour le salarié

.....

.....

2. Pour l'employeur

.....

.....

Examen : BEP	Session 2003	SUJET	
Spécialités : Métiers du Secrétariat Métiers de la Comptabilité	Epreuve : EP3 - Epreuve économique et Juridique		
Durée : 1h30	Coefficient : 2	Code : 5132403 - 5131401	Folio : 9/9